

Baisse du nombre de promotions chez les EC : la double peine pour les femmes

La diminution du taux de promotion voulue par le ministère montre ses premiers effets sur la carrière des enseignantes-chercheuses. Le principe de la fonction publique d'une carrière sur deux grades est de moins en moins respecté pour les femmes MCF.

Par le groupe **ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

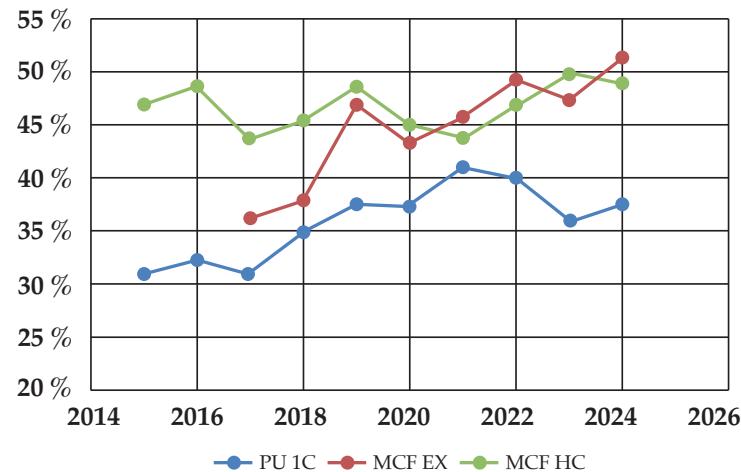
En février 2023, le ministère avait décidé en catimini de diminuer progressivement le taux de promotion pour les maîtres et maîtresses de conférences (MCF) à la hors-classe (HC), passant de 20 % en 2022 à 15 % en 2023, 12,5 % en 2024 et 10 % en 2025. Cette baisse est d'autant plus discriminante envers les femmes que ces dernières sont 74 % à appartenir au corps des MCF, alors que les hommes enseignants-chercheurs (EC) ne sont que 57 % à être MCF (cf. tableau).

Le bilan présenté par la DGRH montre déjà l'effet de cette décision : le taux de promotion effectif des femmes MCF à la hors-classe est passé de 19,4 % à 12,2 %. C'est donc près de 300 femmes MCF supplémentaires qui auraient été promues en 2024 si le ministère n'avait pas décidé de baisser le taux de promotion. Au niveau de l'accès à l'échelon exceptionnel (éch. EX) de la HC, la situation est encore plus inquiétante, avec un taux effectif qui a été divisé par deux en deux ans. Le respect du principe de la fonction publique d'une carrière sur deux grades s'éloigne de plus en plus pour les femmes MCF. Il est à noter également que, contrairement à une idée largement répandue, les femmes MCF candidatent autant que les hommes, avec un taux de candidature de 34 % chez les femmes et 33 % chez les hommes.

Cette réforme est donc une double peine pour les femmes MCF : leurs chances de pro-

Il est temps que le ministère rétablisse les taux de promotion au moins au niveau de ceux de 2022.

PART DES FEMMES PARMI LES PROMU·ES DEPUIS DIX ANS



motion de grade sont divisées par deux, tandis qu'elles accèdent toujours moins au corps des professeur·es des universités (PU). Certes, le repyramide, mené de manière paritaire – avec une part de femmes légèrement supérieure à 50 % sur cinq ans –, a permis d'augmenter le taux de femmes professeur·es des universités de deuxième classe (PU 2C) de 33 % en 2021 à 39 % en 2024. Toutefois, cette progression ne s'accompagne pas d'un accès à une rémunération supérieure, l'échelon terminal étant identique pour les PU 2C et les MCF EX (hors-échelle B).

BAISSE DU TAUX EFFECTIF

Si le ministère a décidé d'augmenter le taux de promotion vers la première classe – PU 1C – de 15 à 18 %, les femmes n'ont pas bénéficié de cette augmentation et ont même vu leur taux effectif de promotion légèrement baisser en 2023 et 2024 par rapport aux années précédentes. Ce sont donc les hommes PU 2C qui ont largement bénéficié de cette augmentation du taux, tandis que la part des femmes parmi les promu·es PU 1C, après avoir augmenté ces dix dernières années, semble avoir atteint un plafond (cf. infographie).

Il est temps que le ministère rétablisse les taux de promotion au moins au niveau de ceux de 2022, comme le SNESUP-FSU le réclame depuis 2023, d'ailleurs rejoint sur ce point par France Universités. ■

ÉVOLUTION DU TAUX DE PROMUES/PROMOUVABLES PARMI LES EC FEMMES

CORPS	CLASSE	2022	2023	2024
MCF	MCF HC	19,4 %	14,5 %	12,2 %
	MCF EX	28,5 %	27,4 %	13,9 %
PU	PU 1C	17,2 %	16,6 %	16,3 %
	PU CE1	13,8 %	12,8 %	12,8 %
	PU CE2	17,1 %	12,9 %	14,5 %